

RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE L'ARIEGE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Ariège est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Les dépôts de dossiers de surendettement ont progressé de 5,4% en 2023 dans le département soit un niveau en deçà de l'évolution régionale (+10%) et nationale (+8%).

La proportion des redépôts a progressé de 4 points de pourcentage pour atteindre 40%, soit un niveau comparable au niveau national, la région ayant connu une évolution inverse pour atteindre 37%.

Recevabilité et orientation

Plus de 92% des dossiers ont été déclarés recevables en 2023 (-2 points de pourcentage par rapport à l'an dernier) soit un taux comparable au niveau régional et très légèrement plus faible que le taux national (93%). Près de 46% des dossiers jugés irrecevables l'ont été pour le motifs d'absence de surendettement à part égale avec le motif d'inéligibilité à la procédure. Bien qu'en diminution par rapport à l'année dernière (75%) le motif d'absence de surendettement est supérieur de près de vingt points de pourcentage au taux nationale et régional (aux alentours de 29). La part des dossiers jugés inadmissibles (46%) est plus faible qu'au deux autres niveaux de comparaison (entre 51 et 57%). Le motif d'absence de bonne foi (8%) est sensiblement en deçà du niveau régional (14%) et surtout national (21%).

Avec 59% des dossiers orientés en réaménagement de dettes le département se situe entre le niveau régional (57%) et national (60%). Avec 2,1% l'orientation vers la Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation Judiciaire (PRP avec LJ) est plus activée qu'aux deux autres niveaux de comparaison où elle est activée aux alentours de 0,5%.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Au terme de 290 dossiers étudiés par la commission sur l'année, près de 40% des dossiers ont fait l'objet d'un RP sans LJ (proportion en baisse de 2 points) soit un niveau supérieur au niveau national (35%). La région présente un taux légèrement inférieur avec près de 39%.

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement viennent ensuite avec plus de 35% (inférieur de 5 points au taux régional et de 9 points au taux national malgré la progression observée les années précédentes).

Ces écarts se retrouvent dans les plans conventionnels de redressement définitifs qui représente près de 13% des mesures en Ariège, l'Occitanie et la France présentant comme les années précédentes un taux près de deux fois plus faible.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Avec 69% de solutions pérennes réglant la situation de surendettement, en baisse de plus de 6 points, la commission de surendettement de l'Ariège présente un taux inférieur au national (72 %) et régional (76%). Cet écart est dû essentiellement à la part plus importante au niveau régional des RP sans LJ en face d'un taux de plan conventionnel de redressement d'attente (réaménagement ou report de dettes) plus important au niveau départemental.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	Néant	Absence de juge titulaire pour assurer les réunions
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	Échanges d'informations mensuelles avec la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	5	Point conseil budget – Approfondissement de la procédure de surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2	CDIF – Détection clientèle fragile et prévention des expulsions locatives
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	3	CDIF – Détection clientèle fragile et prévention des expulsions locatives Intervention lors de l'assemblée générale de l'ADEIC09
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	4	CDIF – Détection clientèle fragile et prévention des expulsions locatives Réunion des banquiers
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	6	Maitrise du budget auprès du SNU – Missions Locales - Lycées

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

9 stages pratiques ont été organisés au profit de 90 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Décision d'irrecevabilité pour des dossiers dont le dépôt aurait pu être évité (absence de surendettement, statut professionnel du déposant...).

Absence de suivi de la réelle mise en place des préconisations d'accompagnement social et budgétaire émises pour certains dossiers. Doute sur la portée de cette mesure compte tenu des moyens dont disposent les travailleurs sociaux.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Quelques dossiers pour lesquels la bonne foi du débiteur est questionnée sans que la commission puisse retenir son absence en raison du principe de la bonne foi présumée.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure


Aucune réunion avec le Tribunal Judiciaire au cours des deux dernières années en raison de l'absence de juge titulaire (juge placé uniquement) en charge du surendettement

Date : 14 février 2024

Le président de la commission


Simon BERTOUX

Le secrétaire de la commission


Patrick GARCIA

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	296	312	5,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	36,1%	40,1%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	4,6%	5,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	264	288	9,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,2%	13,2%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	17	24	41,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	52,9%	45,8%	
Dossiers orientés par la commission	265	290	9,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,1%	40,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,9%	39,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,8%	2,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,4%	58,6%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	304	319	4,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,6%	7,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,6%	7,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,8%	35,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	1,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,8%	12,9%	
	4,9%	5,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	9,9%	7,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,9%	35,4%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	30,6%	27,6%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	14,1%	13,2%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	4,3%	7,8%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,7%	69,3%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	0	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Ariège	Occitanie	France Métropolitaine
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7,5%	7,5%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	35,1%	38,5%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	12,9%	7,1%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35,4%	40,1%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	69,3%	74,5%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Ariège	Dettes financières	8 165	203	973	74,8%	75,7%	15 241	4,0
	dont dettes immobilières	4 035	36	60	36,9%	13,4%	89 897	1,0
	dont dettes à la consommation	3 920	186	757	35,9%	69,4%	14 066	3,0
	dont autres dettes financières	211	116	156	1,9%	43,3%	887	1,0
	Dettes de charges courantes	1 104	207	738	10,1%	77,2%	3 393	3,0
	Autres dettes	1 652	158	348	15,1%	59,0%	1 806	2,0
	Endettement global	10 921	268	2 059	100,0%	100,0%	16 661	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Occitanie	Dettes financières	258 683	7 432	35 039	70,4%	80,3%	14 771	4,0
	dont dettes immobilières	99 204	930	1 498	27,0%	10,1%	90 517	1,0
	dont dettes à la consommation	152 702	6 726	28 349	41,6%	72,7%	13 676	3,0
	dont autres dettes financières	6 777	4 104	5 192	1,8%	44,4%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	41 971	6 834	23 070	11,4%	73,9%	3 301	3,0
	Autres dettes	66 711	5 214	12 097	18,2%	56,4%	2 029	2,0
	Endettement global	367 365	9 252	70 206	100,0%	100,0%	17 655	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 120 183	10 238	16 243	26,6%	10,0%	91 419	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 684 877	73 684	312 178	40,1%	72,3%	13 763	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	72 033	43 513	54 032	1,7%	42,7%	796	1,0
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0

